COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN

AVIS DE CLOTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

MODIFICATION N°1 ET REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La concertation préalable, relative aux procédures de révision allégée n°1 et de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays Rhénan, prescrites par délibérations du 18 novembre 2021, se clôturera le 22 avril 2022.

Jusqu'à cette date, incluse, le dossier de concertation est consultable aux jours et heures d'ouverture : au siège de la Communauté de communes du Pays Rhénan, 32 rue du Général de Gaulle – 67410 DRUSENHEIM

Un dossier de consultation en format papier et un registre papier, permettant au public d'y consigner ses observations, sont mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes.

Il est également consultable en version numérique sur le site internet de la Communauté de communes du Pays Rhénan : https://www.cc-paysrhenan.fr - rubrique Vivre/Amenagement-Territoire/Planification-territoriale/Procedures-en-cours.

Les observations peuvent aussi être adressées par écrit à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Rhénan par voie postale ou électronique à l'adresse suivante : <u>plui@cc-paysrhenan.fr</u>

Tout renseignement peut être demandé au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de communes du Pays Rhénan au 03 88 06 74 30.

Drusenheim, le

Le Président, Denis HOMMEL